

BREVET TECHNICIEN SUPERIEUR COMMUNICATION

Diplôme de niveau bac+2
Titre RNCP n°37198

Objectif de la formation

Le/la diplômé.e du BTS Communication doit connaître les techniques de la communication générales et digitales afin de participer à la conception, la mise en œuvre ainsi qu'au suivi d'actions de communication interne ou externe. Le technicien supérieur pourra travailler en entreprise privée, dans des organismes publics ou encore en agence de communication.

DEBOUCHES

- Assistant.e chargé.e de communication ;
- Community manager
- Social media manager
- Webmarketer ;
- Assistant.e responsable communication digitale.

Le/la diplômé.e du BTS Communication peut ensuite évoluer vers des fonctions de responsabilités ou la poursuite d'études.

QUALITES REQUISES

- Capacité à travailler en équipe ;
- Sens relationnel ;
- Dynamisme.

RYTHME DE LA FORMATION

Initial	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	
Alternance	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Entreprise

STAGE

Le stage est obligatoire en cursus initial.
La durée totale est de 14 semaines cumulées sur deux ans dont 6 semaines consécutives.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

- Culture de la Communication ;
- Langue vivante 1 ;
- CEJM
- Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication ;
- Conception et mise en œuvre de solutions de communication ;
- Accompagnement du développement de solutions média et digitales innovantes ;

POURSUITE D'ETUDES

Accès en Bachelor, licence ou licence professionnelle Commercial, Marketing, Communication ou Management.

EVALUATION

Première année : Contrôles continus et partiels.
Deuxième année : Contrôles continus, partiels et examen national.

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un Baccalauréat ou équivalent.
Sur dossier, tests de niveau et entretien.
Vous êtes en situation d'handicap, contactez-nous.
Suite à la préinscription du candidat à la formation puis l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre estimé d'environ 15 jours

PRIX DE LA FORMATION

En alternance : Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.
En initial : 4 990,00 € par année.